

RÈGLEMENT INTERIEUR du CHAMPIONNAT de LIGUE D'AQUITAINE MOTO CROSS du 25 Juin 2016

Type de Manifestation : Moto Cross - Championnat de Ligue d'Aquitaine

Date : 25 juin 2016 (nocturne)

organisé par le MILHAC MOTO CLUB

Lieu : Terrain de moto cross situé Lieu dit "Les Pruneaux" à MILHAC D'AUBEROCHE

Parc Pilote : Le parc pilote sera **fermé le vendredi 24 juin**. L'**accueil des pilotes** se fera le **samedi 25 juin à partir de 08h00**

Caractéristiques :

- ↪ **De la piste** : Longueur : 1 650 m Largeur : 6 m, délimitée par rubalise
- ↪ **Des machines admises** : 50/65cc à vitesse - 85 cc - 150cc 4T - 100 à 125 cc 2T - 100 à 500cc 2T et 175 à 650cc 4T
- ↪ **Des pilotes admis** : Pilote titulaire d'une licence FFM, du guidon d'argent ou or (Kids) ou du CASM dès 12 ans ou du permis moto avant 2006

Modalités de participation :

- ↪ **Nombre de concurrents admis par manche** : 42
- ↪ **Nombre total de concurrents admis** : environ 220

Contrôles administratifs :

- ↪ Le **25 juin de 11h00 à 14h00**
- ↪ Chaque pilote devra être muni de sa licence FFM, du guidon d'argent ou or (Kids) ou du CASM dès 12 ans ou du permis moto avant 2006

Contrôles techniques : Suivant article 8 du Règlement Général MotoCross

- ↪ Le **25 juin de 11h00 à 14h00**

Déroulement de la manifestation : Article 9 du Règlement Général MotoCross

- ↪ **Catégories admises** : Kids, 85cc, 125cc, Vétérans et OPEN
- ↪ **Nombre de manches** : Kids / 85cc : 2 manches, 125cc / Vétérans / OPEN : 2 manches
1 SUPER FINALE pour les 14 premiers des 125cc, Vétérans et OPEN et 1 CONSOLANTE avec les 14 suivants de ces mêmes catégories (Ces courses n'entrent pas dans les points du championnat)
- ↪ **Durée des manches** :
Kids : 10mn 85 cc / 125cc : 20mn + 1T Vétérans / OPEN : 15mn + 1T
SUPER FINALE et CONSOLANTE : 15mn + 1T

Réclamations : Suivant l'article 13 du Règlement Général MotoCross

Classements : Par point suivant l'article 1 du Règlement Général MotoCross

Récompenses : Coupes remises aux meilleurs pilotes de chaque catégorie (article 11 du Règlement Général MotoCross). Pour la Super Finale et la Consolante : Récompense au scratch

Directeur de course : Bernard CHAUMOND (licence : 001309)

Sécurité et informations diverses : (articles 8, 18 du Règlement Général MotoCross)

- ↪ Les **barbecues gaz ou charbon, les vélos et les mini motos sont interdits dans les parcs**
- ↪ Chaque pilote doit être en possession d'un extincteur dans son véhicule
- ↪ Le carburant doit être stocké dans des jerricans métalliques
- ↪ Un tapis de sol disposé sous les machines à l'arrêt pour absorber toutes fuites éventuelles
- ↪ Equipement obligatoire : Casque homologué (voir règlement technique Motocross), maillot à manches longues, lunettes, gants, bottes en cuir, pantalon en matière résistante. L'utilisation d'une protection pectorale et dorsale est fortement recommandée en application avec les règles techniques et de sécurité en vigueur.